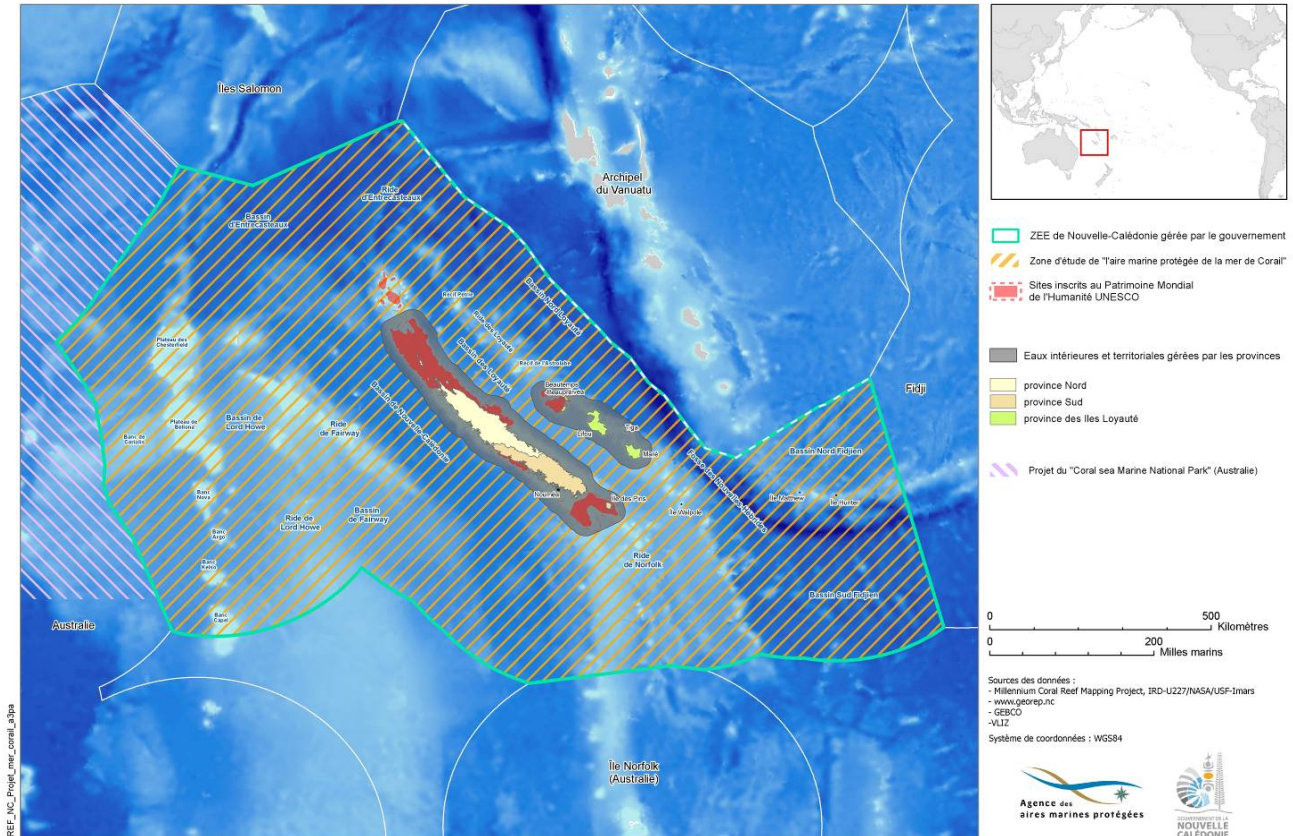


## Communiqué de presse

Nouméa, mercredi 18 décembre 2013

### Parc naturel de la mer du Corail en Nouvelle-Calédonie : dernière étape d'analyse et de partage des enjeux environnementaux et socio-économiques avant de fixer les ambitions du futur parc.

Un an après le lancement officiel du processus de concertation par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, **Anthony LECREN**, membre du gouvernement en charge du développement durable et de la zone économique exclusive, a présidé hier la seconde réunion plénière de concertation réunissant l'ensemble des acteurs - institutionnels, professionnels de la mer, société civile, experts – concernés par la gestion de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie (zone hachurée en orange dans la carte ci-dessous).



La réunion du mardi 17 décembre a été l'occasion de présenter et d'échanger sur l'analyse des enjeux environnementaux et socio-économiques de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie, encore mal connus et souvent appréhendés de façon partielle par les acteurs. C'est sur cette base que la deuxième

phase de concertation, visant la définition plus précise du périmètre, des orientations et de la gouvernance du parc, sera mise en œuvre au premier trimestre 2014.

Une trentaine de participants ont ainsi pu échanger à l'Université de la Nouvelle-Calédonie sur des sujets aussi divers que :

- La biodiversité exceptionnelle et pourtant si mal connue vivant dans les grandes profondeurs... Des milliers d'espèces, parfois insolites, constituent des écosystèmes très riches et très fragiles.
- Les ressources thonières des espaces océaniques, exploitées par une flottille de palangriers calédoniens, approvisionnant le marché local et créant des emplois.
- La biodiversité des récifs coralliens des « îles éloignées », ces dépendances souvent distantes de plusieurs dizaines voire centaines de kilomètres de la Grande-Terre ou des Iles Loyauté. Aujourd'hui inhabitées, plusieurs d'entre-elles furent l'objet d'implantations humaines régulières par le passé.
- La gestion de certaines espèces vulnérables, comme les oiseaux marins, dont le cycle de vie dépend à la fois d'îles peu perturbées pour la reproduction et d'eaux poissonneuses pour y pêcher leur subsistance et celle de leur progéniture.
- L'importance de la mer dans la culture et dans la société calédonienne, mais aussi le riche patrimoine historique présent dans les îles éloignées : vestiges archéologiques à Walpole, vestiges de l'exploitation baleinière à Chesterfield, de l'exploitation du guano aux atolls d'Entrecasteaux ou à Walpole, épaves anciennes ou de la seconde guerre mondiale,...
- Des thèmes tels que le transport maritime, le changement climatique ou les déchets marins ont permis de mettre en évidence les liens permanents et globaux existant entre les activités terrestres ou les besoins des sociétés et les milieux marins.
- L'importance de la coopération régionale pour aborder un grand nombre de questions liées à la gestion des écosystèmes marins de façon cohérente et complémentaire entre les pays de l'Océanie.
- Etc...

Tous ces éléments sont rassemblés dans un document de synthèse intitulé « analyse stratégique de l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie », dont une version provisoire sera téléchargeable dans les prochains jours sur le site du gouvernement : [www.gouv.nc](http://www.gouv.nc)

## Un projet participatif et collectif

Placée sous la responsabilité du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, avec l'appui technique de l'Agence des aires marines protégées et de leurs nombreux partenaires, la concertation va se poursuivre jusqu'en Mars afin **d'aboutir à des propositions en matière de périmètre, de gouvernance et de grandes orientations de gestion du futur « parc naturel »**.

Crédit : Anne Littaye / Agence des aires marines protégées



Un des objectifs de ce parc sera de contribuer à une meilleure appropriation et gestion de ce territoire marin par l'ensemble des acteurs. Il contribuera en outre à la définition d'enjeux partagés entre les acteurs et ces enjeux serviront de ligne directrice pour la mise en place d'une « politique intégrée » visant un développement durable des activités maritimes.

C'est sur la base de la synthèse des enjeux présentée en séance et enrichie par les différentes contributions et consultations que ce travail sera conduit dans les prochaines semaines.

**Les différentes options de projet de parc seront alors soumises fin mars aux différentes instances de concertation et consultatives afin de retenir le projet final.** Ces éléments seront alors actés dans l'arrêté de création du parc marin de la mer du Corail en Nouvelle-Calédonie et valorisé au plan régional fin avril, à l'occasion du sommet océanien du développement durable, Océania 21.

## Rappel des principales étapes de la concertation autour du projet de Parc

**Aout 2012** : annonce du lancement du projet de parc marin par le président du gouvernement, Harold Martin, à l'occasion du Forum des Iles du Pacifique aux Iles Cook.

**Novembre 2012** : lancement officiel de la concertation par le président du gouvernement - première réunion plénière réunissant l'ensemble des acteurs concernés / constitution du comité de concertation.

**Février, avril 2013** : premières réunions du comité de concertation

**Octobre 2013** : annonce de l'objectif de création du parc naturel de la mer de Corail en Nouvelle-Calédonie par Antony LECREN, membre du gouvernement en charge du développement durable, lors du congrès international des aires marines protégées, à Ajaccio

**Novembre 2013** : troisième réunion du comité de concertation

**Décembre 2013** : seconde réunion plénière conviant l'ensemble des acteurs concernés

**Contact** : Direction des affaires maritimes 27 26 26 ou [dam-nc@gouv.nc](mailto:dam-nc@gouv.nc)

